

**Maître Jean-Baptiste DURAND
AARPI DDA & ASSOCIES**

AVOCAT AU BARREAU DE TOULON

Le millénium, 1 45 place Général de Gaulle, 83160 LA VALETTE-DU-VAR

Tél. : 04.94.61.06.49

contact@dda-avocats.com

Cabinet de la SELARL Grégory KERKERIAN & ASSOCIES

Société d'avocats

demeurant 62 Avenue Lazare Carnot - BP 169 - 83305 DRAGUIGNAN CEDEX

Tel 04.94.50.99.76 - Fax 04.94.50.99.89

E-Mail cabinet@kerkerian-avocats.fr - <http://www.kerkerian-avocats.fr>

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES EN UN SEUL LOT

Sur la commune de la SEYNE-SUR-MER 83500 (Var) dans un ensemble immobilier dénommé « rive gauche », 71, Impasse Griffa. UN APPARTEMENT (LOT N° 58) de 3 pièces situé au niveau 1 d'une superficie de 85,86 m² ET UNE PIECE ANNEXE (LOT N°57).

Le tout cadastré :

- AK n° 922 lieudit « 36 CC 120 DIT DE CHATEAUBANNE »
pour une contenance de 00 ha 08 a 20 ca,
- AK n ° 923 lieudit « 36 CC 120 DIT DE CHATEAUBANNE »
pour une contenance de 00 ha 08 a 30 ca,
- AK n ° 837 lieudit « 71 IMP GRIFFA » pour une contenance de 00 ha 08 a 00 ca,
Total surface : 00 ha 24 a 50 ca.



**MISE A PRIX : SOIXANTE DIX MILLE EUROS
(70.000 EUROS)**

ADJUDICATION LE JEUDI 14 SEPTEMBRE 2023 A 15 HEURES

au Tribunal Judiciaire de TOULON (83000), Sis dite ville, Palais de Justice,

Place Gabriel Péri. Le ministère d'avocat est obligatoire

Cette vente a lieu A LA REQUETE DE : La SA BANQUE POPULAIRE MEDITERRANEE,
Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable régie par les articles L 512-2 et suivants du Code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux banques populaires et aux établissements de crédit, inscrite au RCS de NICE sous le N°058 801 481, dont le siège social est à NICE 06000, 457, Promenade des Anglais, prise en la personne de son Directeur Général en exercice, domicilié de droit audit siège en cette qualité.

Ayant pour avocat, **Maitre Jean-Baptiste DURAND**, membre de L'AARPI DDA & ASSOCIES, du barreau de TOULON, dont le cabinet est sis à LA VALETTE-DU-VAR 83160, Le Milenium, 145, place Général de Gaulle.

DESIGNATION DES BIENS :

Sur la commune de SEYNE-SUR-MER (83500) dans un ensemble immobilier dénommé RIVE GAUCHE situé à LA SEYNE-SUR-MER 83500 (VAR) , CC 120 DIT DE CHATEAUBANNE composé d'un bâtiment unique à usage d'habitation, comprenant trois entrées, avec les dénominations bâtiments A, B et C, savoir :

- Niveau 0 : box
- Niveau 1 : box et appartements;
- Niveau 2 : caves et appartements;
- Niveaux 3 à 7 : appartements.

LOTISSEMENT :

L'ENSEMBLE IMMOBILIER forme le lot numéro UN (1), DEUX (2), et TREIZE (13) du lotissement dénommé «GRIFFA».

Le lotissement a été autorisé par un arrêté préfectoral en date du 11 juin 1969, dont un ampliation a été publiée au service de la publicité foncière de TOULON 1er le 23 juillet 196 volume 5468 numéro 19.

L'ensemble des pièces constitutives du lotissement, dont l'arrêté préfectoral du 11 juin 1969 sus-visé, suivi d'un arrêté préfectoral du 10 mars 1970 autorisant la modification du lotissement, a été déposé au rang des minutes de Maître PORCEL notaire à LA SEYNE-SUR-MER (Var), le 18 juin 1970, publié au service de la publicité foncière de TOULON 1ER, le 7 août 1970, volume 238, numéro 6.

DESIGNATION DES BIENS:

LOT NUMERO CINQUANTE-SEPT (57) :

Dans le bâtiment B, une pièce annexe.

Il est précisé que ce lot n° 57 était initialement un box, portant le numéro 119 sur le plan de vente et le numéro 27 sur les plans des lots.

Son intérieur a été entièrement aménagé pour le transformer en pièce annexe, aujourd'hui à usage de bureau.

Avec un millième (1/1.000èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Et les trois millièmes (3/1.000èmes) des parties communes au bâtiment B.

Et un millième (1/1.000èmes) des charges d'ascenseur au bâtiment B.

LOT NUMERO CINQUANTE-HUIT (58) :

Dans le bâtiment B, un appartement de trois pièces situé au niveau 1, dont l'accès se fait par la terrasse, avant le hall d'entrée B, se composant de: hall d'entrée, séjour avec cuisine, buanderie, dégagement, salle de bains avec WC, deux chambres dont une avec placard. Terrasse. Numéro de plan de vente B-11.

Avec les seize millièmes (16/1.000èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Et les soixante et un millièmes (61/1.000èmes) des parties communes spéciales au bâtiment B.

Et les onze millièmes (11/1.000èmes) des charges d'ascenseur au bâtiment B.

ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION – RÉGLEMENT DE COPROPRIÉTÉ :

L'ensemble immobilier sus désigné a fait l'objet d'un état descriptif de division et règlement de copropriété établi aux termes d'un acte reçu par Maître PORCEL, notaire à LA-SEYNE-SUR-MER (Var), le 22 avril 2008 publié au service de la publicité foncière de TOULON 1er bureau, le 6 mai 2008 volume 2008P numéro 4352.

Ces biens immobiliers désignés tel qu'ils sont sans aucune exception ni réserve des différentes parties qui les composent, lors même qu'elles auraient été omises dans la désignation avec tous immeubles par destination et augmentations.

OCCUPATION :

Il résulte du procès-verbal descriptif établi par l'huissier instrumentaire à la date du 25 juin 2020 que le bien est actuellement occupé par la partie saisie.

VISITES : Les visites auront lieu sur place, sous la conduite de la SCP N.DENJEAN-PIERRET – A.VERNANGE, Commissaires de justice associés, 227, Rue Jean Jaurès, 83000 TOULON. Le mardi 29 août 2023 de 09 h 30 à 10 h 30 et le lundi 4 septembre 2023 de 14 h 00 à 15 h 00.

CONSIGNATION POUR ENCHERIR :

Les enchères ne peuvent être portées que par un avocat inscrit au Barreau de TOULON.

Tout enchérisseur devra remettre préalablement à son Avocat, inscrit au Barreau de TOULON :

- un chèque de Banque à l'ordre de la CARPA, ou une caution bancaire irrévocable, représentant le 1/10ème de la mise à prix, et au minimum de 3.000 euros ;
- l'attestation sur l'honneur prévue par l'article R.322-41-1 du Code des procédures civiles d'exécution:

Pour tous autres renseignements concernant les conditions de vente de l'immeuble, s'adresser aux Avocats exerçant près le Tribunal Judiciaire de TOULON qui ont seuls qualité pour enchérir.

Pour prendre connaissance du cahier des conditions de vente n°20/00079, s'adresser :

- Soit au Greffe du Juge de l'Exécution dudit Tribunal sis à TOULON, Place Gabriel Péri, où il est déposé et où il peut être consulté de 09 h à 11 h 30,
- Soit au Cabinet de l'Avocat poursuivant par email à contact@dda-avocats.com

Les clauses et conditions de la vente sont stipulées dans le cahier des conditions de vente déposé le 9 octobre 2020 sous le n° **20/00079** au greffe du Juge de l'Exécution immobilière du tribunal judiciaire de TOULON, et peuvent être consultées audit Greffe et au Cabinet de Maître Jean-Baptiste DURAND.